



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

Plantes à parfum, aromatiques et médicinales

LES
ÉTUDES



Huiles Essentielles
de lavande et lavandin :
production, marchés et enjeux
pour la filière en 2023

Table des matières

Préambule	6
1. La production française	7
2. La production à l'international	16
3. Situation des marchés	18
4. Situation économique des exploitations	25
5. Thématiques dominantes des programmes actuels de recherche.....	27
6. Réglementation	28
7. Impact territorial.....	29
Annexes	30
Bibliographie	31
Sources.....	32

Préambule

L'histoire de la lavande remonte à plus de 2000 ans : l'origine du mot est attribuée à l'italien *lavanda*, issu du latin *lavare*, les Romains utilisant dans l'antiquité la lavande pour parfumer leur bain et leurs linges.

Au-delà de ce caractère parfumant, son utilisation est également documentée au travers des siècles pour ses vertus thérapeutiques qui en ont fait une plante régulièrement cueillie.

D'origine sauvage, la lavande a pu s'épanouir et se développer spontanément sur les collines et les hauts plateaux de Provence au XIX^e siècle en raison de la surexploitation des espaces, et notamment du surpâturage. Dans la deuxième moitié du siècle, l'essor de l'industrie du parfum à Grasse a en parallèle entraîné une augmentation de la demande, conduisant peu à peu à l'amplification et à la professionnalisation de la cueillette sauvage en Provence.

Au début du XX^e siècle, face à une consommation de parfum toujours en progression et à l'intensification de la demande en lavande, la culture se développe et se substitue progressivement à la cueillette qui ne sera plus que très peu pratiquée à partir des années 1950.

À la même époque, le lavandin, issu de l'hybridation spontanée naturelle entre la lavande vraie et la lavande aspic, fait son apparition. Du fait de son meilleur rendement et de sa bonne adaptation à la culture, il s'implante très rapidement et sa production dépasse vite celle de la lavande.

Quasiment dès le début de cette mise en culture qui s'est internationalisée au fil des années, on constate des déséquilibres offre-demande réguliers sur les marchés ; en effet, l'étroitesse relative des débouchés et la facilité de conservation des produits encouragent des mouvements spéculatifs, entraînant des fluctuations importantes des cours se répercutant sur les surfaces.

Au cours du temps, diverses tentatives de mise en œuvre de dispositifs d'intervention et de régulation ont eu lieu avec le soutien des pouvoirs publics mais leur effet est souvent resté cantonné à du court terme.

La filière étant confrontée, depuis 2020, à une nouvelle crise importante, il est utile, aux fins d'éclairer les partenaires de la filière, de disposer d'un état des lieux actualisé des productions et des différents marchés à la production, agrémenté d'une synthèse de la situation économique des exploitations ainsi que d'un rapide tableau des récents axes de recherche et des enjeux réglementaires.

À noter que les utilisations ornementales des lavandes, fleurs et bouquets ou plantes en pot ne font pas partie de la présente analyse.

1. La production française

- Surfaces et nombre d'exploitations

La lavande et le lavandin sont les cultures les plus répandues dans la filière des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) en France métropolitaine. Ces productions se sont fortement développées entre 2010 et 2020 en raison d'une demande accrue en huiles essentielles naturelles, qui a entraîné une hausse de leur rentabilité, mais aussi de leur intérêt culturel vis-à-vis d'autres spéculations agricoles dans des conditions pédoclimatiques difficiles.

Pendant cette période, les recensements agricoles ont ainsi répertorié une augmentation des surfaces de 49 % pour le lavandin et de 134 % pour la lavande. La hausse du nombre d'exploitations productrices est tout aussi marquée, avec + 39 % pour le lavandin et + 241 % pour la lavande.

Évolution des surfaces en lavande et lavandin et du nombre d'exploitations en France en 2000, 2010 et 2020

Année	Lavandin		Lavande	
	Surfaces (ha)	Nombre d'exploitations	Surfaces (ha)	Nombre d'exploitations
2000	16 274	1 739	3 850	502
2010	15 994	1 362	3 521	521
2020	23 907	1 891	8 329	1 778

Source : FranceAgriMer d'après les données d'Agreste - Recensements Agricoles 2000, 2010 et 2020

Les données de l'ASP relatives aux aides de la Politique Agricole Commune (PAC) permettent de suivre les surfaces annuellement depuis 2015 en regroupant la lavande et le lavandin. Bien que ces données ne répertorient pas l'intégralité des exploitations mais seulement celles dont les producteurs demandent une subvention, la comparaison avec le recensement agricole 2020 a montré que plus de 90 % des surfaces étaient déclarées dans le cadre de ces aides.

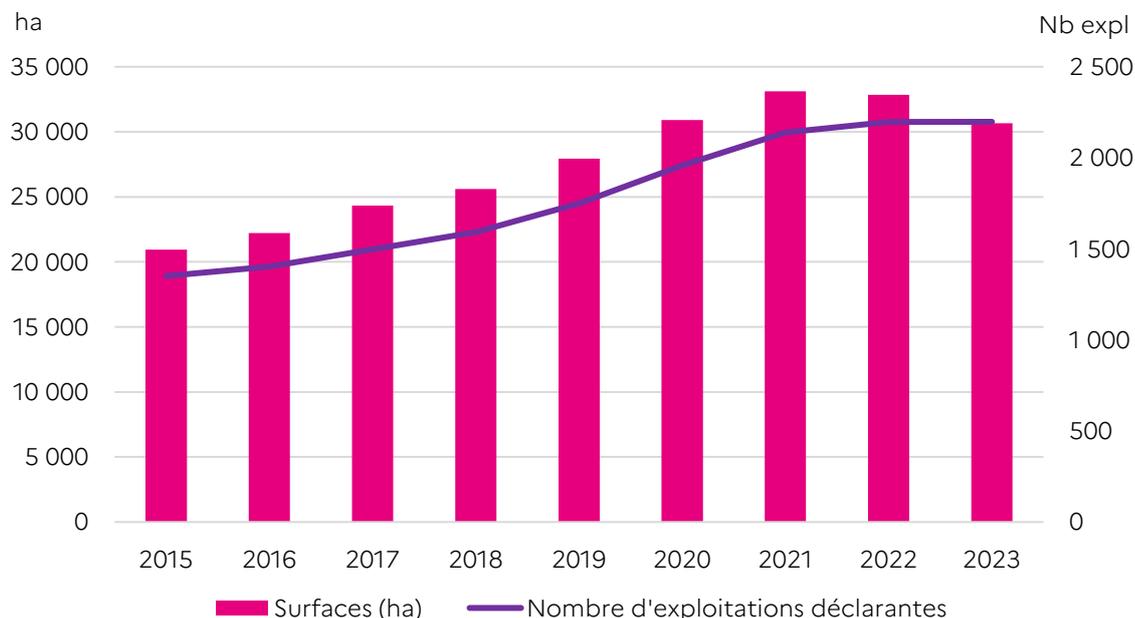
Le suivi des déclarations PAC montre ainsi que les surfaces de lavande et lavandin ont progressé jusqu'en 2021, atteignant alors un niveau record de 33 109 ha. En 2022 et 2023, la tendance d'évolution s'est inversée et les superficies sont en baisse (- 7 % entre 2021 et 2023) en lien avec la situation du marché défavorable (cf. point 3. Situation des marchés).

Le nombre d'exploitations déclarant produire de la lavande et/ou du lavandin a quant à lui augmenté jusqu'en 2022 puis s'est stabilisé en 2023 aux alentours de 2 200.

Depuis 2023, les déclarations PAC des surfaces de lavande et de lavandin sont réalisées séparément : cette année-là, il a été déclaré 22 260 ha de lavandin par 1 701 exploitations et 8 394 ha de lavande par 1 001 exploitations.

Après une augmentation régulière jusqu'en 2021, les surfaces de lavande et lavandin amorcent une diminution

Évolution des surfaces en lavande et lavandin et du nombre d'exploitations en France de 2015 à 2023

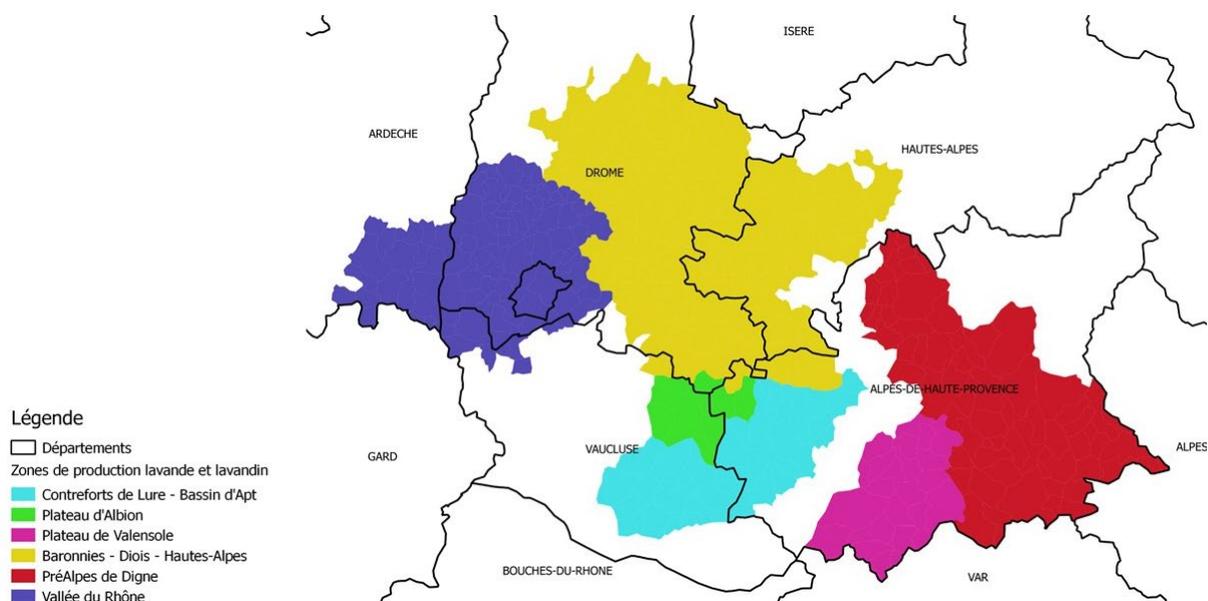


Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

• Localisation

La production française de lavande et de lavandin se concentre, de manière historique, dans plusieurs régions agricoles (plateaux de Valensole et d'Albion, contreforts de Lure, bassin d'Apt, les Baronnies, Diois, sud-ouest des Hautes-Alpes, vallée du Rhône et Préalpes de Digne) situées dans le sud-est de la France, principalement dans les départements des Alpes de Haute-Provence, du Vaucluse et de la Drôme, puis dans une moindre mesure dans les Hautes-Alpes et l'Ardèche. Des productions, plus restreintes, sont aussi régulièrement rencontrées dans le Lot, le Gard, le Var, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes.

Localisation des principales zones de production de lavande et de lavandin en France



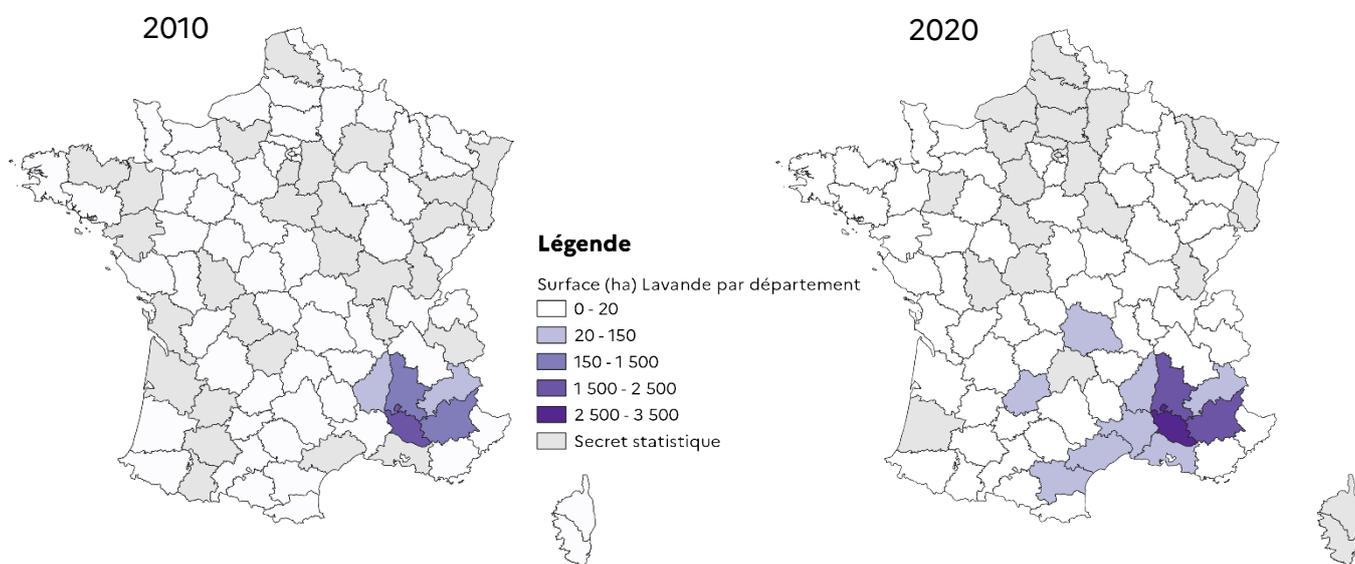
Source : FranceAgriMer

La forte augmentation des surfaces observée jusqu'en 2021 a eu lieu non seulement dans les grands bassins de production (plateau de Valensole, plateau d'Albion, etc.) mais également autour de ces secteurs ainsi que dans de nouvelles zones. Ces dernières se situent plus particulièrement en Centre-Val-de-Loire (lavandin et quelques hectares en lavande), en Île-de-France (lavandin), en Auvergne-Rhône-Alpes dans le Puy de Dôme (lavande) et enfin en Occitanie avec un développement notamment dans le Lot et le Gard (lavande et lavandin).

En 2022, les grandes zones de production ont amorcé une baisse de leur superficie en lavande et lavandin qui s'est poursuivie en 2023, en lien avec la situation des marchés mais aussi avec l'état dégradé des parcelles dû aux conditions climatiques et aux attaques de ravageurs. Dans les autres secteurs, les surfaces ont continué d'augmenter en 2022 puis se sont stabilisées en 2023, à l'exception de la région Centre-Val-de-Loire où la progression s'est poursuivie.

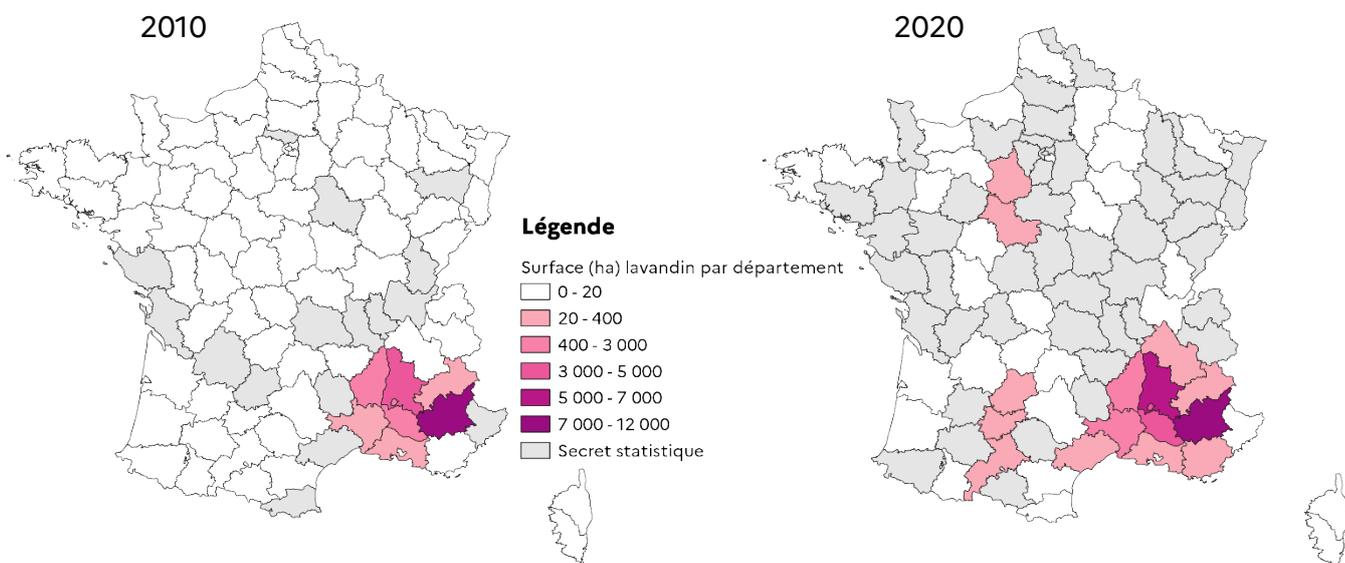
La production de lavande et lavandin s'est étendue au-delà du Sud-Est de la France

Répartition des surfaces de **lavande** par département en France en 2010 et 2020



Source : FranceAgriMer d'après les données d'Agreste - Recensements Agricoles 2010 et 2020

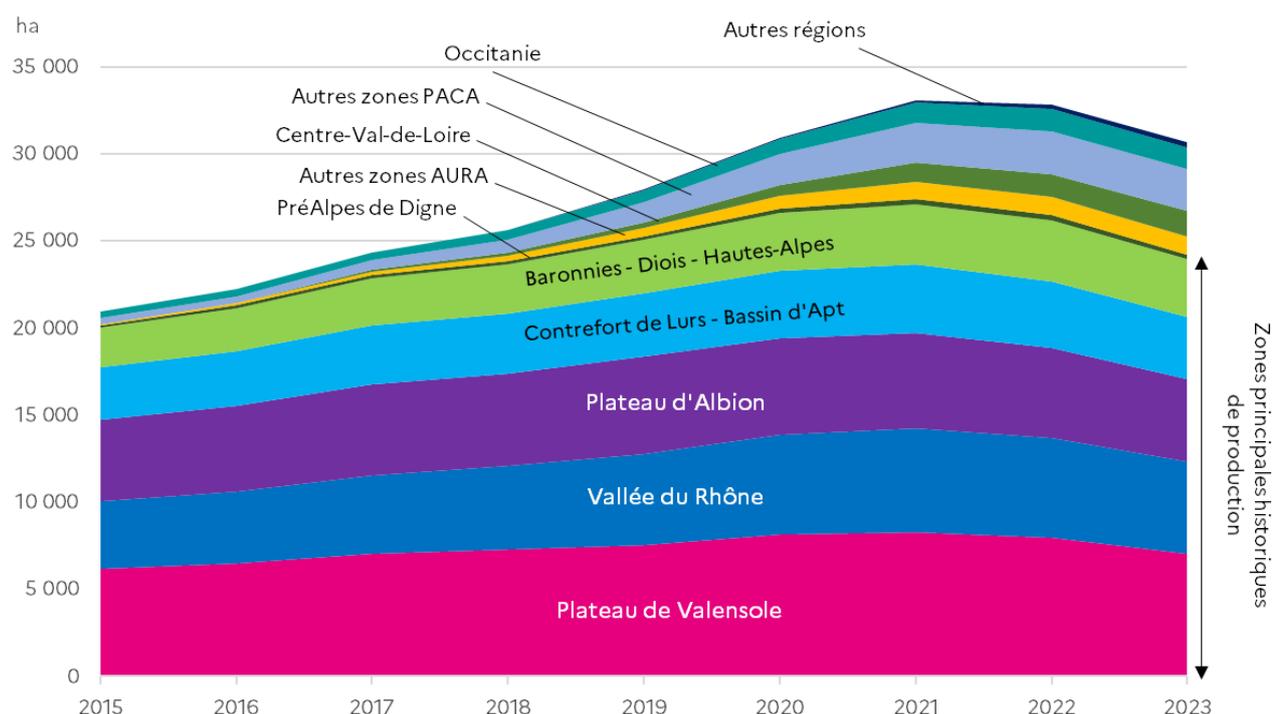
Répartition des surfaces de **lavandin** par département en France en 2010 et 2020



Source : FranceAgriMer d'après les données d'Agreste - Recensements Agricoles 2010 et 2020

De nouvelles zones de production ont émergé en France à partir de 2019

Évolution des surfaces de lavande et de lavandin par zone de production de 2015 à 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- **Typologie des exploitations**

En 2023, selon les données de l'ASP, la filière lavandicole en France compte 2 198 exploitations. Parmi elles, 1 701 ont déclaré produire du lavandin, 1 001 de la lavande et 504 les deux.

La très grande majorité des exploitations (81 % pour le lavandin et 91 % pour la lavande) cultive une surface en lavande/lavandin inférieure à 20 ha. Cependant, les exploitations cultivant plus de 20 ha occupent près des deux tiers des surfaces totales de lavande/lavandin (57 % pour la lavande et 62 % pour le lavandin).

Répartition des surfaces en lavande et lavandin par exploitation en France en 2023

Classe de superficie	Lavandin			Lavande		
	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Part de la surface totale de la classe	Nombre d'exploitations	Part des exploitations	Part de la surface totale de la classe
< 5 ha	715	42,0 %	6,7 %	667	66,6 %	13,9 %
5 – 10 ha	346	20,3 %	11,2 %	141	14,1 %	12,1 %
10 – 20 ha	316	18,6 %	20,1 %	100	10,0 %	16,7 %
20 – 30 ha	129	7,6 %	14,0 %	33	3,3 %	9,0 %
30 – 50 ha	116	6,8 %	20,3 %	29	2,9 %	13,6 %
> 50 ha	79	4,6 %	27,7 %	31	3,1 %	34,6 %

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

La lavande et le lavandin sont pour de nombreuses exploitations des cultures de diversification, 64 % d'entre elles leur consacrant moins de 20 % de leur SAU. Toutefois près de 12 % des exploitations sont très spécialisées, avec une part consacrée supérieure à 50 % de leur SAU.

Pour 32 % des exploitations, la lavande et le lavandin sont associés à d'autres PPAM qui sont, dans la majorité des cas, également destinées à la production d'huiles essentielles telles la sauge sclarée, l'hélichryse, le thym, le romarin, etc.

L'association avec les surfaces fourragères est prépondérante et concerne 77 % des exploitations. Dans de nombreux cas, ces fourrages sont destinés à la vente ; dans d'autres, il s'agit d'un système jumelant production lavandicole et élevage, souvent ovin ou caprin.

L'association avec les céréales est également très fréquente (plus des deux tiers des exploitations), principalement avec blé tendre, orge d'hiver et blé dur.

À noter enfin la forte proportion de diversification en arboriculture dans les zones le permettant, notamment avec les truffières et les oliveraies ainsi que, plus spécifiquement dans la Drôme, avec les noyers et les abricotiers.

Répartition des exploitations cultivant de la lavande et du lavandin selon la part des différentes cultures dans leur surface agricole utilisée (SAU) en 2023

Part de la SAU	Lavande et lavandin	Autres PPAM	Arboriculture	Céréales	Oléo-protéagineux	Maraîchage	Fourrage	Vigne	Autres
0 %	--	67,9 %	48,2 %	32,5 %	65,0 %	73,0 %	23,5 %	74,5 %	10,2 %
0 – 5 %	30,3 %	14,0 %	29,8 %	9,6 %	8,4 %	14,7 %	15,2 %	2,5 %	44,1 %
5 – 10 %	16,6 %	6,1 %	7,3 %	9,1 %	7,7 %	4,2 %	9,4 %	1,6 %	21,1 %
10 – 20 %	17,4 %	5,5 %	5,9 %	13,7 %	10,6 %	5,1 %	11,5 %	2,3 %	14,0 %
20 – 30 %	9,3 %	3,0 %	3,3 %	9,9 %	5,4 %	2,0 %	7,8 %	2,7 %	5,1 %
30 – 40 %	9,2 %	1,7 %	2,1 %	7,6 %	1,9 %	0,5 %	5,7 %	3,1 %	2,6 %
40 – 50 %	5,7 %	0,8 %	1,1 %	5,2 %	0,7 %	0,2 %	4,4 %	2,8 %	1,1 %
> 50 %	11,5 %	1,0 %	2,3 %	12,4 %	0,3 %	0,3 %	22,5 %	10,5 %	1,8 %

Dans la cellule de la ligne [> 50 %] et de la colonne [Fourrage], on lit « 22,5 % des exploitations produisant de la lavande et du lavandin ont plus de 50 % de leur SAU occupée par des productions fourragères »

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

- **Production d'huiles essentielles**

À part une faible proportion servant à la confection de bouquets et de fleurs séchées, les cultures de lavande et de lavandin en France sont principalement destinées à la production d'huile essentielle.

En France, on dénombre sept groupements de producteurs (coopérative, SICA, etc.) commercialisant de l'huile essentielle de lavande et/ou de lavandin. Selon le Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises (CIHEF), ce système collectif regroupe 27 % des exploitations, 43 % des surfaces et 36 % des volumes de la production nationale.

Lavandin

La variété de lavandin la plus largement répandue est le grosso, préférée aux autres clones (sumian, abrial, super, etc.) pour son rendement et sa tolérance plus élevée au dépérissement provoqué par le phytoplasme à Stolbur.

À la fin des années 1990, la production pléthorique d'huile essentielle de lavandin conjuguée à la faible élasticité de la consommation a conduit le CIHEF à mettre en place un système de régulation du marché basé sur l'attribution de quotas de vente par producteur, de manière à réguler la production. Cependant ce dispositif n'a plus été appliqué après 2008, son principe étant jugé incompatible avec les règles de la libre concurrence.

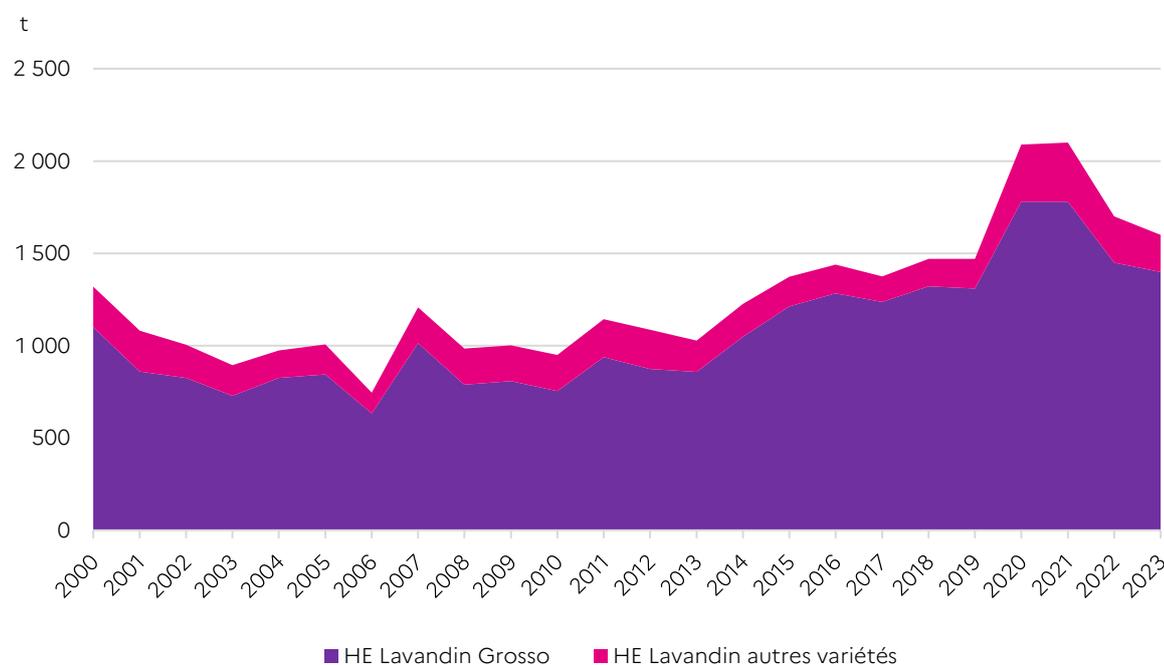
Par la suite, dans les années 2010, la production a progressivement augmenté, encouragée par la conjoncture favorable soutenue par une forte demande.

L'augmentation des cours a engendré une forte progression des surfaces et la production a atteint un volume de 1 500 tonnes en 2018 et 2019 puis un niveau record de 2 100 tonnes en 2020 et 2021, plaçant ainsi la filière dans un contexte de surproduction et d'accumulation de stocks (cf. point 3. Situation des marchés).

Entre 2021 et 2023, la production a chuté de 24 % tout en restant supérieure aux besoins du marché. Cependant, plus qu'à la diminution des surfaces, cette évolution est due aux conditions climatiques devenues défavorables de manière récurrente (gel, sécheresse, fortes chaleurs au moment de la floraison, etc.) et aux attaques de ravageurs de plus en plus fréquentes et conséquentes (cécidomyies, noctuelle, etc.). En outre, la situation du marché de ces dernières années a pu conduire les producteurs à ne pas récolter certaines de leurs parcelles.

Après le record en 2020 et 2021, la production d'huile essentielle de lavandin chute notablement en 2022 et 2023

Évolution de la production française d'huile essentielle de lavandin de 2000 à 2023



Sources : Onippam et FranceAgriMer de 2000 à 2013 - CIHEF de 2014 à 2023

Lavande

Il convient de distinguer la lavande de population, issue de semis aboutissant à un mélange de lavandes génétiquement différentes, et la lavande clonale, issue de la sélection variétale puis de la multiplication par bouturage engendrant une parcelle de lavandes identiques et typées. Différentes lavandes clonales sont aujourd'hui cultivées, dont les plus connues sont la maillette, la matherone et la diva, sélectionnées pour la qualité de leur huile essentielle et leur productivité. La lavande de population a également bénéficié de la mise à disposition par les instituts techniques de nouvelles semences, issues de parents sélectionnés, telles la rapido et la carla.

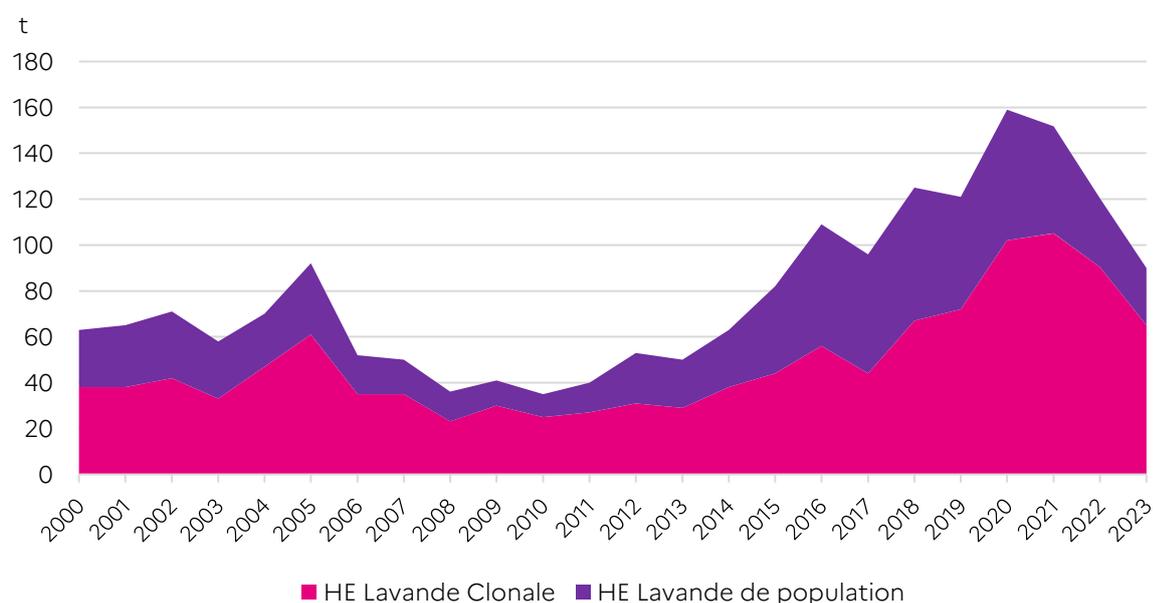
Réduite à une vingtaine de tonnes en 1992, la production d'huile essentielle de lavande a augmenté dans les années 1990 et au début des années 2000 sous l'impulsion du plan de relance lavande (aide à la plantation et financement en recherche & développement), atteignant un pic en 2005.

Passé ce pic, elle a fortement chuté en raison des aléas climatiques et de la propagation du dépérissement, deux facteurs qui ont abaissé de manière importante le potentiel de production. Puis, comme pour le lavandin, elle a de nouveau augmenté dans les années 2010 du fait de la conjoncture favorable liée à une plus forte demande.

Ayant atteint le record de 159 tonnes en 2020, la production diminue nettement à partir de 2022. Si les causes sont identiques à celles observées pour le lavandin, à savoir les mauvaises conditions climatiques, les attaques de ravageurs et la situation du marché, le niveau de la chute est cependant bien plus important : 90 tonnes seulement sont produites en 2023.

La production d'huile essentielle de lavande chute de plus de 45 % entre 2021 et 2023

Évolution de la production française d'huile essentielle de lavande de 2000 à 2023



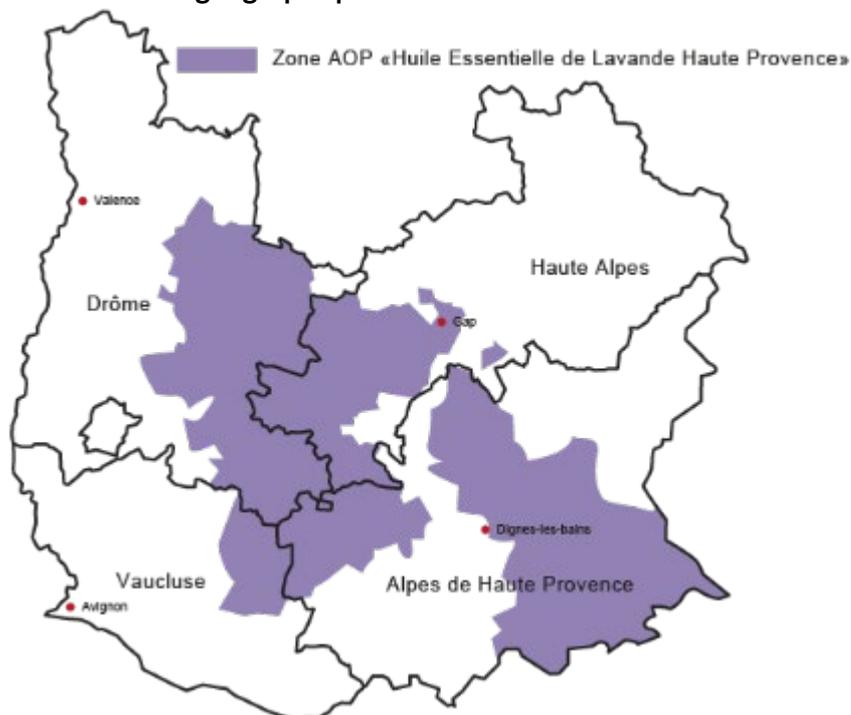
Sources : Onippam et FranceAgriMer de 2000 à 2013 - CIHEF de 2014 à 2023

AOP Huile essentielle de lavande de Haute-Provence

L'Appellation d'Origine Protégée (AOP) « Huile essentielle de lavande de Haute-Provence » a été créée en 1981 afin de caractériser l'huile essentielle de lavande de population de type française (fine) en la différenciant de celle d'autres lavandes de type clonale (telles la maillette et matherone) ainsi que des lavandes d'origine étrangère. Les critères de conformité reposent sur les analyses des composés chimiques et les caractéristiques olfactives de l'huile essentielle, ainsi que sur le lieu et le process de production.

L'aire géographique de l'AOP est limitée aux communes des départements des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, de la Drôme et du Vaucluse inscrites dans le cahier des charges. Seules les plantations situées à une altitude minimale de 800 mètres (600 m dans la Drôme) peuvent bénéficier de l'appellation d'origine.

Carte de l'aire géographique de l'AOP « Huile essentielle de lavande de Haute-Provence »



Source : Blue Provence

L'AOP est gérée par l'APAL (Association des Producteurs d'huile essentielle de Lavande AOP de Haute-Provence), reconnue Organisme De Gestion (ODG).

En 2023, une cinquantaine de producteurs et distillateurs sont engagés dans la démarche. La surface potentielle de production, correspondant aux parcelles de lavande de population comprises dans le périmètre AOP et exploitées par des producteurs engagés, est d'environ 1 500 ha.

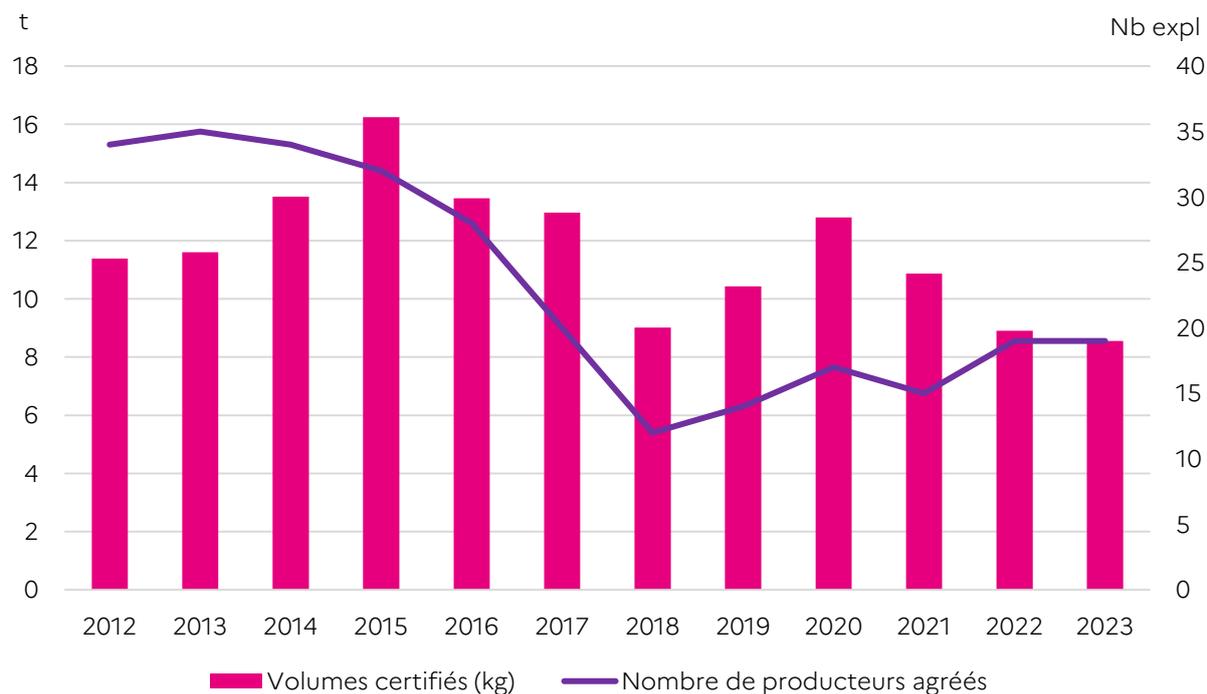
La quantité d'huile essentielle certifiée AOP en 2023 est de 8,5 tonnes. Ainsi la production d'huile essentielle sous AOP ne représente que 34 % de la production nationale de lavande de population alors que cette part était de plus de 50 % avant 2015.

La forte variabilité des volumes certifiés d'une année sur l'autre résulte des conditions climatiques. Cependant ils sont orientés à la baisse depuis plusieurs années, tout comme le nombre de producteurs agréés. Une des raisons en est que le changement climatique et la lutte contre le dépérissement ont favorisé l'implantation de lavandes de population plus résistantes (rapido, carla) mais dont l'huile essentielle qui en est issue présente des caractéristiques analytiques légèrement différentes des normes initialement édictées dans le cahier des charges de l'AOP.

Afin de remédier à cette situation, l'ODG a mené à son terme une procédure d'évolution du cahier des charges de l'appellation, en lien avec l'INAO, qui a abouti à la publication d'un arrêté modificatif au mois d'août 2024. Les volumes agréés devraient s'en trouver augmentés permettant de conquérir de nouveaux marchés.

La difficulté de répondre aux conditions de l'AOP réduit les volumes certifiés

Évolution des volumes certifiés d'huile essentielle de lavande de Haute-Provence AOP et du nombre de producteurs agréés de 2012 à 2023



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'APAL

2. La production à l'international

Aucun panorama de la production au niveau mondial n'a été réalisé récemment, aussi les données disponibles restent-elles très partielles.

- **Lavandin**

La France et l'Espagne sont les producteurs principaux de lavandin. En augmentation ces dernières années, la production espagnole serait, d'après les données du Cpparm, estimée à 340 tonnes en 2023 et principalement localisée dans la région touristique du nord-est de Madrid. Cependant, les conditions climatiques semblent moins favorables à la production qu'en France.

- **Lavande**

La France est le second producteur mondial de lavande. Outre la forte progression de la production française, il est constaté non seulement un fort développement dans les pays producteurs historiques (Bulgarie, Moldavie, Chine, etc.) mais encore l'apparition de nouveaux venus sur le marché (Turquie, Grèce, Inde, Roumanie). La France doit ainsi faire face à une concurrence internationale accrue.

La Bulgarie a, depuis dix ans, détrôné la France de sa place de premier producteur mondial de lavande. L'attractivité des prix pratiqués par ses opérateurs mais aussi leur savoir-faire a conduit le pays à fortement développer sa production (+ 30 % entre 2020 et 2021) pour l'amener à une surface cultivée comprise entre 18 000 et 21 000 ha en 2021, recouvrant les zones de production traditionnelles ainsi que de nouvelles zones. Ces dernières sont en effet apparues dans des secteurs habituellement consacrés aux grandes cultures et où les rendements de la lavande se sont avérés très élevés, atteignant 150 kg d'huile essentielle/ha. Le volume de production d'huile essentielle bulgare est ainsi passé d'une centaine de tonnes à 500-600 tonnes, essentiellement vendues à l'export (États-Unis, France, Allemagne, etc.).

Aujourd'hui, dans le contexte de surproduction et de prix très bas, la production bulgare est en déclin : les surfaces ont diminué de 16 % en 2022 et de nombreuses parcelles ne seraient plus récoltées. D'importants stocks, issus de différentes campagnes, ont également été répertoriés.

L'Espagne est, avec plusieurs dizaines de tonnes, le principal producteur de lavande aspic, alors que la France en produirait moins d'une tonne.

Avec une production estimée à plusieurs dizaines de tonnes, la présence de **la Chine** sur le marché international au cours des dernières campagnes n'est pas à démontrer, notamment au travers de ses exportations vers les États-Unis. Une partie de sa production serait également consommée dans le pays, la population chinoise ayant développé un rapport très affectif à la lavande (cf. point 7. Impact territorial).

L'Inde voit sa production de lavande se développer depuis une dizaine d'années. Celle-ci est implantée dans des zones défavorisées de montagne, en substitution du maïs moins rentable et plus difficile à produire en raison du changement climatique. Le gouvernement indien soutient cette conversion en fournissant des plants gratuitement. Des projets de recherche sont également en cours pour développer des nouvelles variétés dans le but d'accroître encore la production et d'alimenter le marché national.

La Grèce a renforcé sa production ces dernières années, vendue semble-t-il en Allemagne et en Bulgarie. Certaines sources évoquent des problèmes de dépérissement à Stolbur.

La Moldavie cultiverait 1 400 ha de lavande, produisant une dizaine de tonnes d'essence. Cette production est également dédiée à l'export, notamment vers l'Allemagne, la Bulgarie et la France. Bien que dans une dynamique de développement avec un nombre croissant de producteurs, son niveau actuel de production reste toutefois largement inférieur à celui qu'elle avait dans les années 1990, avec 180 tonnes sur une superficie de plus de 5 000 ha.

L'Ukraine, avec la Crimée, était également un producteur important, avec un potentiel de production qui avait atteint plusieurs milliers d'hectares, avant de subir des dommages climatiques successifs il y a une dizaine d'années. Dans le contexte géopolitique actuel, aucune donnée n'est accessible sur le devenir de cette production.

La Turquie cultiverait plusieurs milliers d'hectares exploités en majorité à des fins touristiques pour les paysages et la confection de produits dérivés vendus en direct. Selon les professionnels du secteur, la culture se développerait et l'huile essentielle de lavande turque serait également commercialisée à l'export.

Enfin, des productions, non quantifiées, sont également signalées en **Australie, Afrique du Sud, Nouvelle-Zélande, Italie, Croatie, Roumanie, Maroc, États-Unis, Royaume-Uni, etc.** Pour nombre de ces pays, la culture est valorisée grâce au tourisme (photos dans les champs en floraison et vente directe de produits dérivés tels savons, tisanes, etc.) et/ou à la vente de fleurs mondées.

3. Situation des marchés

De par ses qualités olfactives et ses propriétés médicinales, l'huile essentielle de lavande est employée principalement dans la parfumerie fine, la cosmétique et l'aromathérapie. D'une qualité olfactive moins recherchée mais pour un prix nettement inférieur et des volumes plus importants, l'huile essentielle de lavandin est utilisée dans les parfums et cosmétiques moyen de gamme, les parfums d'ambiance, les produits décoratifs, la savonnerie et surtout la détergence. Pour ces derniers débouchés où les considérations économiques prévalent, les huiles essentielles sont en forte concurrence avec les produits de synthèse dont les coûts sont en principe plus attractifs et pour lesquels tant la composition que les volumes sont garantis. En outre, les gammes « lavande » sont également en concurrence importante avec différentes huiles essentielles qui les remplacent lorsque leurs prix sont trop volatils et/ou leurs volumes non garantis (eucalyptus, citron, etc.).

- **Évolution de la consommation de la production française**

La consommation d'huile essentielle reste très difficile à déterminer du fait de la diversité des secteurs d'utilisation concernés, des acteurs de la filière et de leurs interactions.

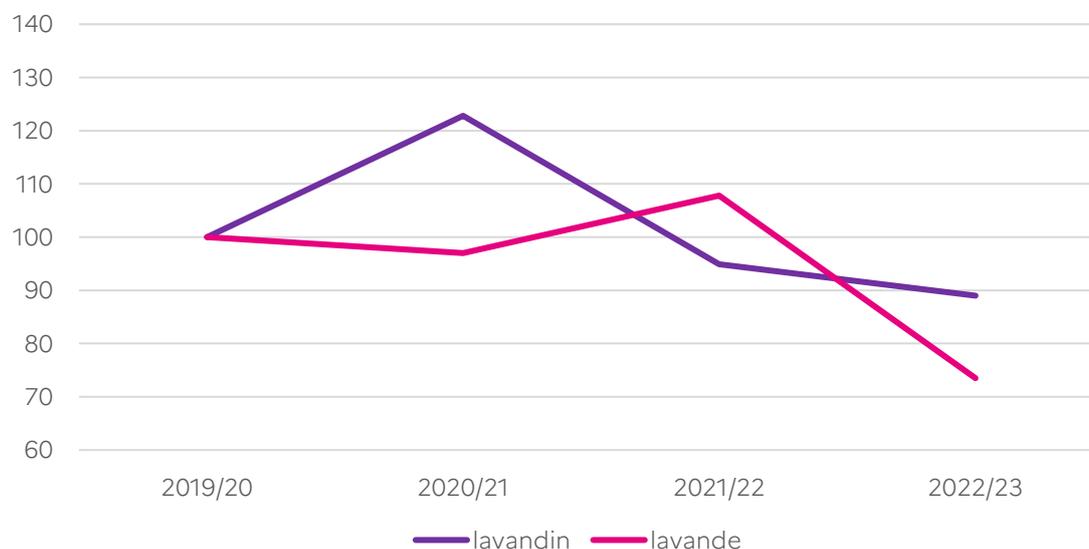
Selon les données recueillies par le CIHEF auprès d'un échantillon de coopératives et de premiers acheteurs, les consommations d'huiles essentielles de lavande et de lavandin sont en diminution ces quatre dernières années, respectivement de - 26 % et - 11 %.

Les ventes d'huile essentielle de lavandin ont été en nette hausse pendant la campagne 2020/21 comparé à la campagne précédente. La forte chute des prix (cf. point ci-après - Variation des prix payés aux producteurs) a ainsi encouragé les achats et la constitution de stocks chez les utilisateurs. Par la suite cependant, et malgré l'évolution favorable des prix, la consommation a été en baisse. En effet le contexte de surproduction de la filière, conjugué à la situation économique globale et notamment à l'inflation, a conduit les entreprises de l'aval à utiliser en priorité leurs stocks et à réaliser des achats en flux tendu, en fonction de leurs besoins.

Concernant la lavande, la consommation a été plutôt stable avant la campagne 2022/23, campagne au cours de laquelle elle a fortement chuté.

L'aval réduit à partir de 2021 ses achats d'huile essentielle de lavandin

Évolution de l'indice de consommation des huiles essentielles de lavande et de lavandin (base campagne 2019/20 à partir des données de ventes de cinq coopératives et d'un échantillon de 24 premiers acheteurs)



Source : FranceAgriMer d'après les données du CIHEF

- **Variation des prix payés aux producteurs**

Les prix à la production des huiles essentielles de lavande ont fortement augmenté entre 2008 et 2011, résultat du déséquilibre du marché, l'offre étant réduite alors que la demande était en progression. Cependant, cette hausse brutale des cours a entraîné par effet ciseau une baisse de la consommation, avec la substitution de l'huile essentielle de lavande dans les ingrédients ou les produits finis, alors que la production continuait d'augmenter dans les bassins historiques et faisait de nouveaux adeptes dans de nouvelles zones de production, auprès d'exploitations en recherche de diversification.

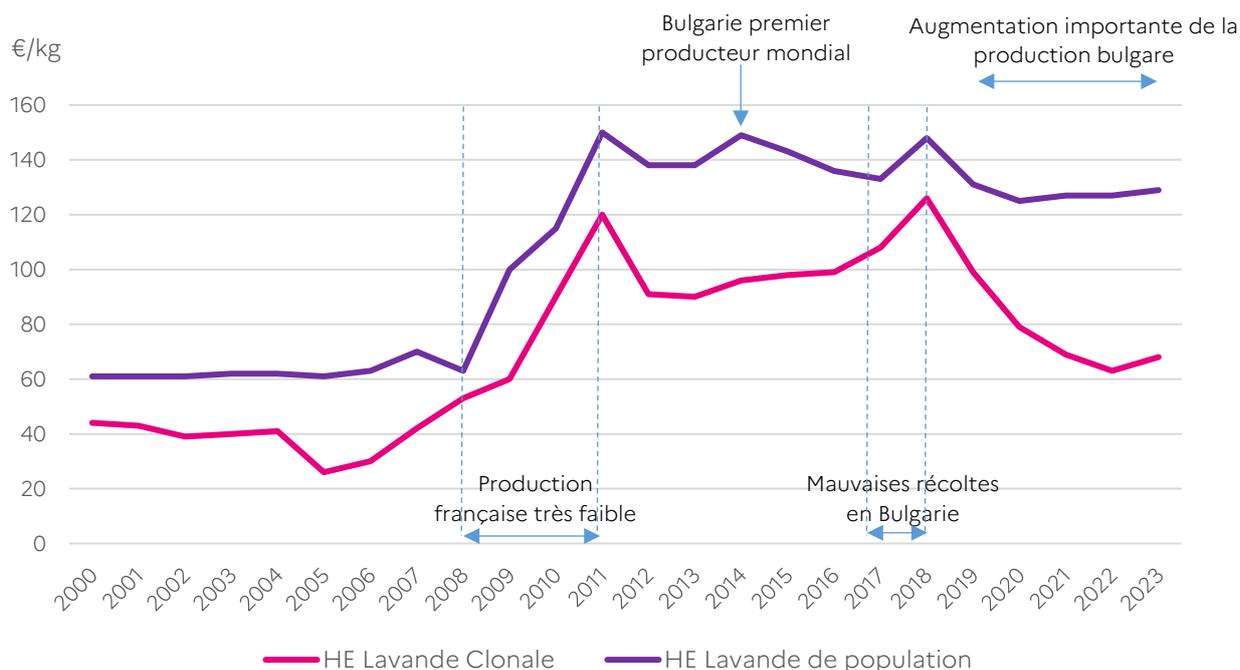
C'est également dans les années 2010 que la Bulgarie est devenue le premier producteur mondial de lavande et a dépassé la France en imposant son marché sur la lavande clonale, alors que la lavande de population se maintenait comme une spécificité française.

De plus, en 2017 et 2018, les mauvaises récoltes bulgares ont favorisé la mise sur le marché de la lavande française et concouru à nouveau à une hausse des prix.

À partir de 2019, l'explosion de la production bulgare, supérieure à 400 tonnes, a inondé le marché mondial avec des prix aux alentours de 35 à 40 €/kg, concurrençant intensément la lavande française clonale dont les prix, faute de marché, ont chuté de 46 % entre 2018 et 2023.

Le prix de l'huile essentielle de lavande clonale chute fortement à partir de 2018

Évolution des prix des huiles essentielles de lavande brutes payées aux producteurs inclus dans des groupements (Coopérative, SICA, etc.)



Source : ONIPPAM et FranceAgriMer d'après une enquête auprès d'organisation de producteurs

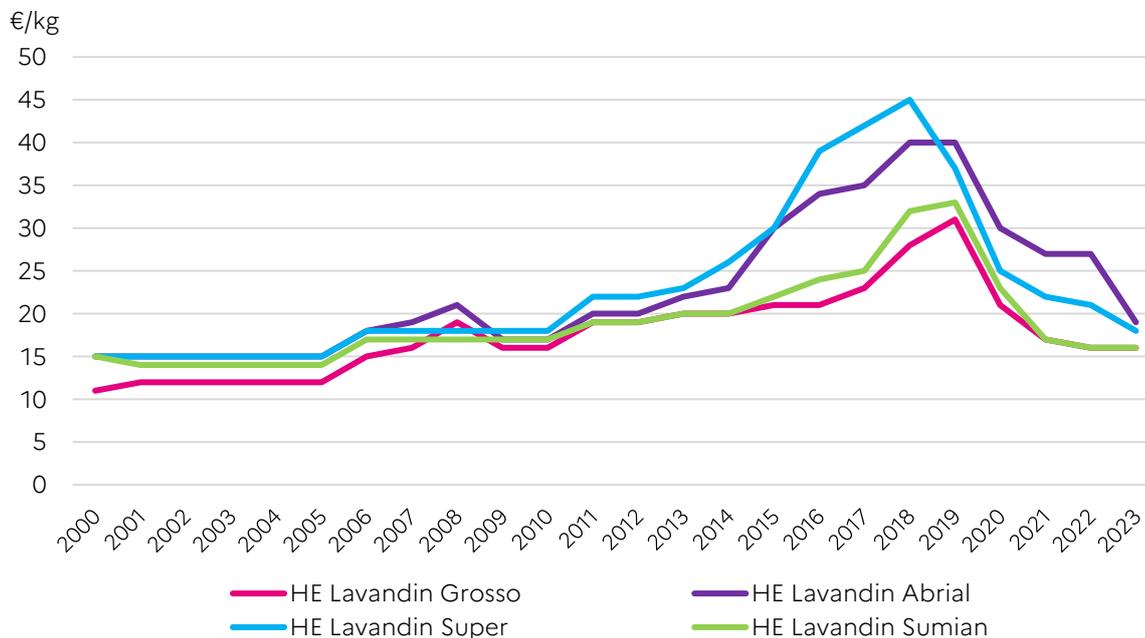
S'agissant du lavandin, la mise en place jusqu'en 2008 de quotas de production a permis de maintenir sa production et son prix à un niveau d'équilibre.

Dans les années 2010, en raison d'une offre inférieure à la demande, les prix ont grimpé progressivement et sont devenus très attractifs, entraînant une importante augmentation des surfaces dans les zones de production historiques ainsi que dans de nouveaux secteurs. La filière s'est alors trouvée dans une situation de surproduction qui perdure encore aujourd'hui et qui a conduit depuis 2019 à une forte baisse des prix sur les marchés. En outre, ce contexte de volatilité des cours a également conduit à une déstabilisation du marché, dont ont profité des produits concurrents (huiles essentielles de lavande bulgare, synthèse, autres huiles essentielles, etc.).

Il est à noter que l'évolution du prix du lavandin super ne suit pas à l'identique celle des autres variétés. En effet, cette huile, une fois décamphrée, peut servir de substitut à la lavande clonale et est liée ainsi au marché de cette dernière.

Le prix de l'huile essentielle de lavandin chute depuis 2019 sans signe de sursaut

Évolution des prix des huiles essentielles de lavandin brutes payées aux producteurs



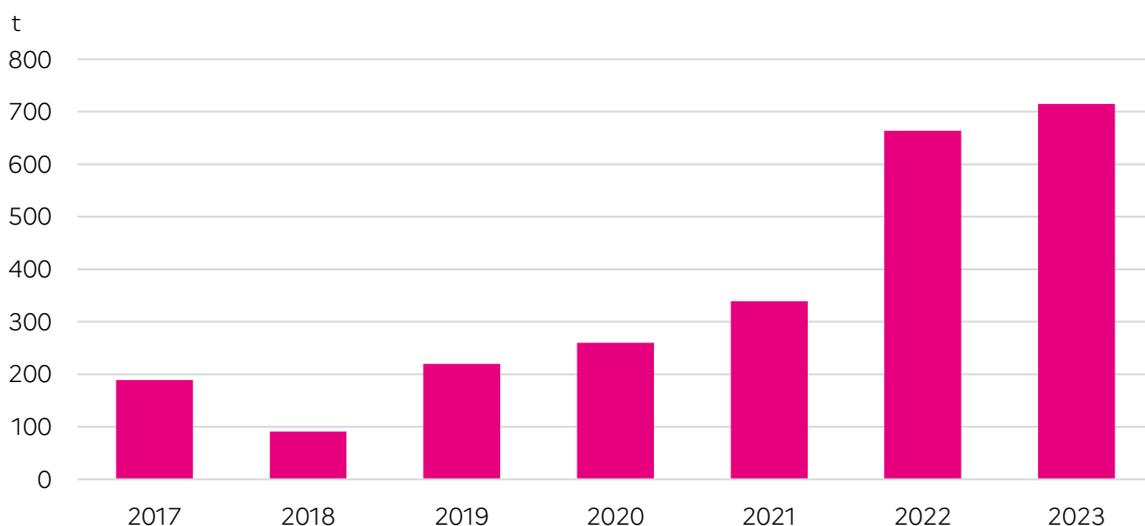
Source : ONIPPAM et FranceAgriMer d'après une enquête auprès des groupements de producteurs

- État actuel des stocks français

Le CIHEF réalise un suivi des stocks dans les coopératives et auprès d'un échantillon de premiers acheteurs, hors stocks producteurs. Les données recueillies montrent très clairement l'accumulation de stocks, tant de lavande que de lavandin, depuis quatre à cinq ans.

Des stocks d'huile essentielle de lavandin en hausse de 110 % sur deux ans

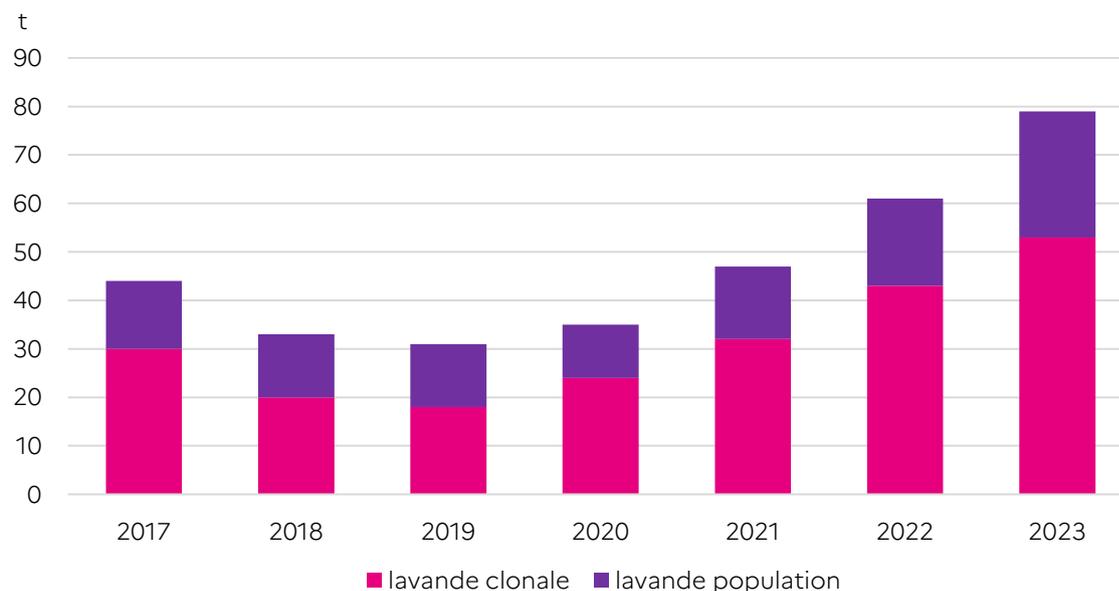
Évolution des stocks français d'huile essentielle de lavandin pour un échantillon composé de 5 sociétés coopératives agricoles et des 24 premiers acheteurs à la production au 30 juin de chaque année de 2017 à 2023



Source : CIHEF

2023 : le pic de 80 t de stock d'huile essentielle de lavande atteint

Évolution des stocks français d'huile essentielle de lavande pour un échantillon composé de 5 sociétés coopératives agricoles et des 24 premiers acheteurs à la production au 30 juin de chaque année de 2017 à 2023



Source : CIHEF

- **Commerce international**

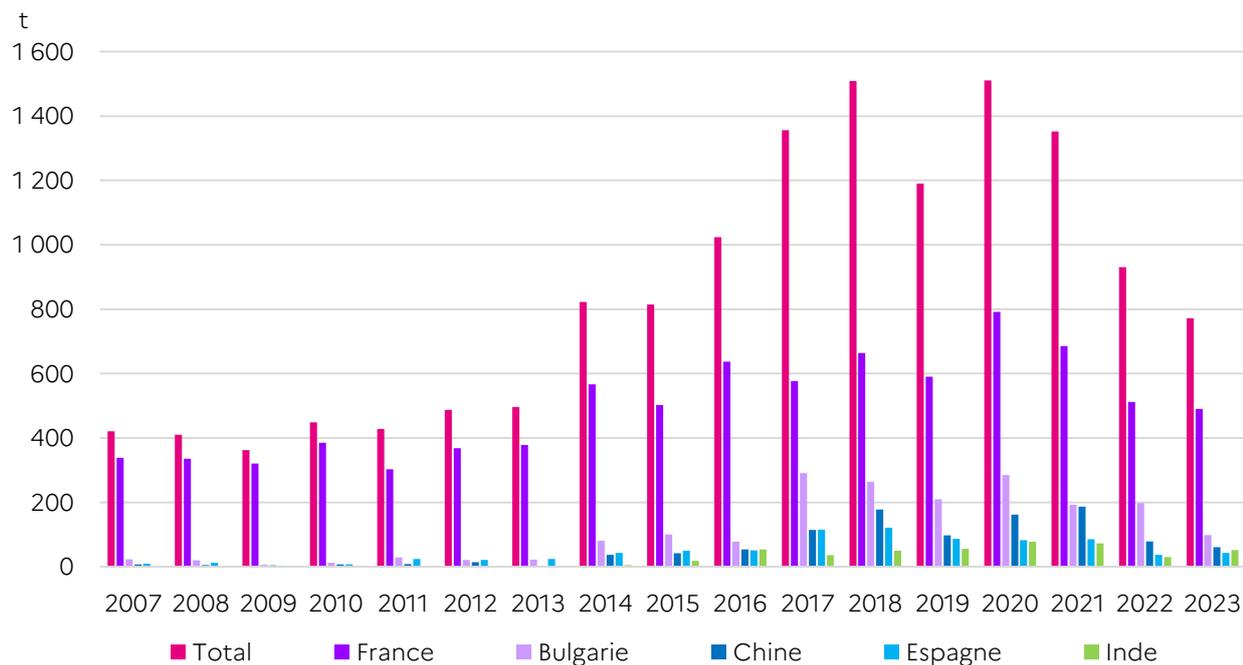
Selon les acteurs de la filière, une très grande partie de la production française est exportée à travers le monde, notamment aux États-Unis, en Allemagne et en Suisse. Cependant, les rubriques douanières françaises ne permettant pas de suivre l'ensemble de ces flux car seuls les États-Unis disposent d'un code douanier national spécifique.

Les États-Unis sont le premier acheteur mondial d'huiles essentielles et l'un des plus importants pour celles de lavande et de lavandin, ce qui a favorisé significativement le développement de ces cultures en France et dans le Monde.

Depuis 2013, les États-Unis ont fortement augmenté leurs importations d'huiles essentielles de lavande et de lavandin dont la France est le principal fournisseur. Cependant, depuis cette même année, les importations en provenance de Bulgarie, de Chine, d'Espagne et d'Inde se sont également intensifiées, sans toutefois atteindre les volumes importés de France. Depuis 2020, les importations totales ont particulièrement chuté et ont été divisées par deux en quatre ans. Globalement, la diminution n'est pas imputable à un seul fournisseur mais se répartit sur chaque pays.

Les importations d'huiles essentielles lavandicoles des États-Unis à leur niveau d'il y a 10 ans : tous les pays en font les frais

Évolution des importations des États-Unis en huiles essentielles de lavande et de lavandin en volume de 2007 à 2023



Source : FranceAgriMer d'après Trade Data Monitor

• La pépinière lavandicole

L'implantation de cultures de lavande et de lavandin repose, en amont, sur la production de plants réalisée par les producteurs eux-mêmes ou par des pépiniéristes spécialisés. Support de la filière, cette activité est donc directement liée à l'évolution des surfaces et subit de plein fouet les aléas du marché des huiles essentielles.

Aussi, le contexte économique actuel de la filière, où les lavandiculteurs implantent peu de nouvelles parcelles, engendre non seulement une réduction des surfaces et un vieillissement global des plantations mais aussi une baisse des achats de plants mettant les pépiniéristes en difficulté.

Au niveau statistique, seules les données de l'Association des Pépiniéristes Plants Sains Lavandula (APPSL) permettent, depuis le début des années 2000, de suivre l'évolution de la production et de la commercialisation de plants de lavande et de lavandin. Elles n'incluent bien entendu pas les plants produits hors label plants sains, qui ne sont donc pas recensés.

La filière plants sains, animée par l'APPSL, a été créée en 2000 à la demande des professionnels lavandicoles et sur les recommandations de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), suite à la prolifération du dépérissement causé par le phytoplasme à Stolbur. Ses actions reposent sur :

- Le règlement (UE) 2016/2031 relatif à la protection contre les organismes nuisibles aux végétaux, qui garantit l'absence de pathogènes via l'apposition du passeport phytosanitaire ;
- Le cahier des charges plants sains qui réglemente les méthodes de production pour assurer l'état sanitaire et la qualité du plant, la conformité variétale et la traçabilité, et qui, depuis le 1^{er} janvier 2024, avec la création de la marque collective CERTIPAM®, permet d'assurer également l'origine et la traçabilité du clone.

Ces textes assurent que les plants sont issus d'une multiplication par semences ou par bouturage, dans un environnement protégé, de pieds mères clairement identifiés et provenant d'une régénération in-vitro donc indemnes de contaminants biologiques. La création de la marque collective CERTIPAM® sert ce même objectif de meilleure maîtrise du matériel commercialisé, en renforçant les garanties sur sa qualité et son origine, y compris au travers de contrôles adaptés.

Il s'agit ainsi de produire des plants - racine nue ou mini-motte - de lavande et de lavandin non contaminés par le phytoplasme mais également exempts de la bactérie *Xylella fastidiosa* et du virus de la mosaïque de la luzerne (AMV). Si la démarche ne fait pas disparaître les maladies, les plants certifiés sains pouvant être infectés après leur implantation, divers essais ont démontré qu'une plantation de plants sains était touchée plus tardivement par le dépérissement qu'une parcelle de plants traditionnels et que son espérance de vie était plus longue.

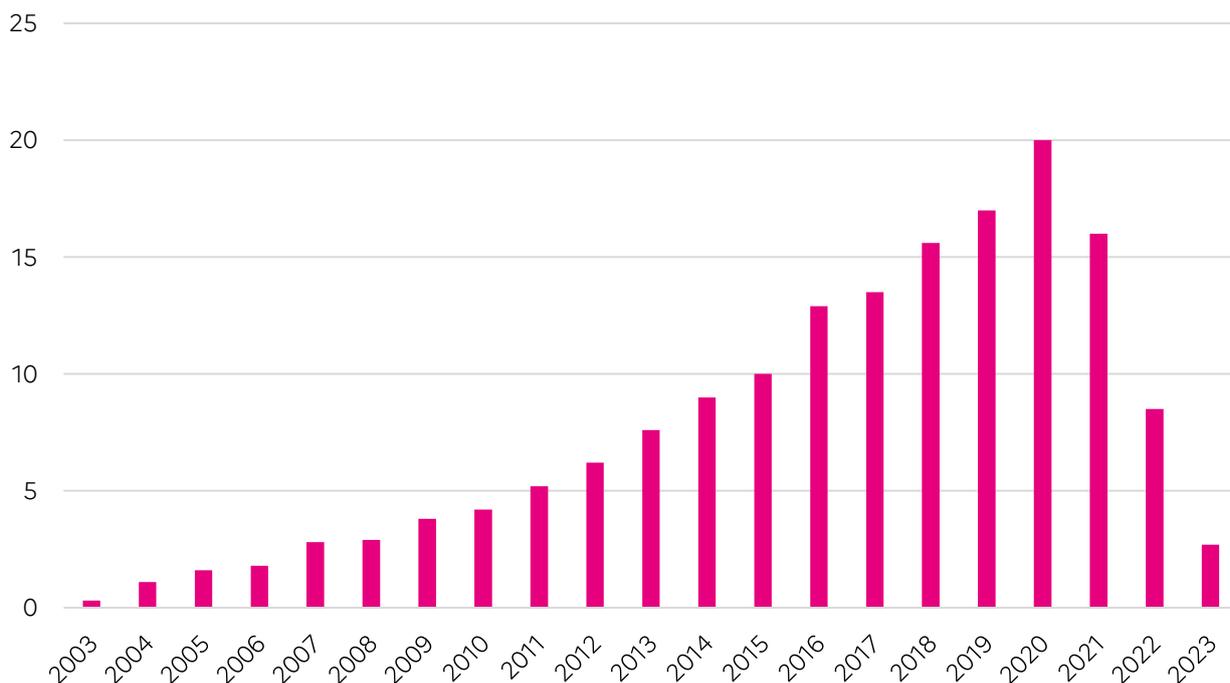
Depuis la création de la filière, le nombre de plants certifiés sains a fortement augmenté jusqu'à atteindre 20 millions en 2020, avant de tomber à seulement 2,7 millions en 2023 en lien avec conjoncture.

Le nombre de pépiniéristes engagés dans la démarche a également drastiquement diminué passant de 44 en 2020 à 14 en 2024. Les trente pépinières qui ont arrêté la production sont en majorité des petites structures ou qui avaient intégré la filière plants sains récemment.

La production de plants sains a fortement chuté depuis 2020

Évolution de la production de plants sains lavandicoles de 2003 à 2023

En millions



Source : APPSL

Aujourd'hui, sur la base des données relatives aux quatorze pépinières restant en activité, le parc de pieds mères certifiés sains s'élève à 65 000 unités, soit un potentiel de production de plants sains de 9 millions. Au vu de la production actuelle de 2,7 millions, ce parc de pieds mères est donc sous-exploité. Néanmoins, dans la perspective d'une reprise économique lavandicole, il importe de le maintenir en état, alors que la situation économique incite les pépiniéristes à faire l'inverse, voire à arracher une partie de leurs pieds mères.

L'APPSL estime ainsi nécessaire non seulement de sauvegarder le parc actuel, mais encore de le développer jusqu'à atteindre 80 000 unités, en tenant compte du délai incompressible de deux ans pour produire des plants à partir d'un pied mère. Cette stratégie permettrait de conserver un potentiel de production de 12 millions de plants de lavande et de lavandin, niveau jugé minimal pour un redémarrage des plantations une fois la crise passée, avec l'assurance de disposer de plants certifiés. L'APPSL évoque en effet le risque, si le niveau de production de plants sains ne couvre pas la demande lors du retour à la normale des plantations, d'une propagation de plants contaminés issus d'auto production, avec des conséquences sanitaires potentiellement significatives pour la filière.

Cela représente un investissement important pour les pépiniéristes de plants sains, le coût d'entretien du parc de 80 000 pieds étant estimé à 280 000 € par an. Au vu du niveau de ventes actuelles, les pépinières engagées pourront difficilement assumer seules ce poids financier. Elles restent cependant déterminées et impliquées dans la bonne marche de la filière, comme l'atteste la récente création de la marque collective CERTIPAM® plants sains.

4. Situation économique des exploitations

Dans le contexte de crise mis en évidence tout au long du présent état des lieux, il semble logique que les exploitations soient fragilisées d'un point de vue économique et financier. Afin de disposer d'éléments permettant de quantifier ces difficultés, un recueil et une analyse de données a été réalisée par les CERFRANCE (Association de conseil et d'expertise comptable) situés dans le périmètre des zones de production historiques.

Cette analyse a concerné un échantillon constant comportant 58 exploitations imposées au bénéfice réel agricole, afin de disposer de données comptables complètes, et dont le taux de spécialisation lavandicole (déterminé en fonction du chiffre d'affaires de l'activité huile essentielle) était d'au-moins 30 %. En outre, deux sous-échantillons ont été établis permettant de mieux cerner les situations individuelles en fonction du degré de dépendance à la filière, le premier avec une spécialisation comprise entre 30 et 75 % (39 exploitations, dites « exploitations mixtes ») et le second avec une spécialisation supérieure ou égale à 75 % (19 exploitations, dites « exploitations spécialisées »).

L'exercice 2019 a été considéré comme exercice de référence historique auquel ont été comparées les données des exercices 2022 et 2023, soit celles de deux années de crise avérée.

Les éléments les plus marquants ressortant de la synthèse de ces travaux sont les suivants :

- Si la surface totale exploitée augmente sur la période quinquennale 2019-2023, on observe un recul de la surface lavandicole en 2023, plus marqué pour les exploitations spécialisées dont la part de surface lavandicole moyenne passe de 65 % en 2019 et 2022 à 57 % en 2023 ;
- Le chiffre d'affaires, total et lavandicole, ainsi que l'excédent brut d'exploitation (EBE), plus élevés avant crise dans les exploitations spécialisées que dans les exploitations mixtes, apparaissent fortement dégradés pour toutes les exploitations en 2022 et en 2023 ;
- Entre 2019 et 2022, le chiffre d'affaires lavandicole (hors subvention) diminue ainsi de 50 % dans les exploitations spécialisées et de 40 % dans les exploitations mixtes. En 2023, il poursuit sa baisse pour les exploitations mixtes alors qu'on note une certaine reprise pour les exploitations spécialisées. Cette reprise est toutefois à relativiser car, outre qu'elle peut être liée à une mauvaise comptabilité analytique (notamment avec le cumul des fleurs et bouquets), elle peut aussi résulter d'une vente à bas prix des stocks ;
- L'aide à la trésorerie lavandicole, versée courant octobre 2023, est perceptible pour les exploitations spécialisées de l'échantillon dont l'exercice comptable se clôture le 31/12/2023. On constate en effet pour ces exploitations un saut significatif du poste « aides totales » entre 2022 et 2023 (qui passe de 54 k€ à 68 k€) auquel cette aide est pour partie au moins imputable ;
- Néanmoins, l'EBE reste très dégradé tant en 2022 qu'en 2023, chutant de 64 % dans les exploitations spécialisées sur la période quinquennale observée et de 48 % dans les exploitations mixtes ;
- Ces difficultés de rentabilité impactent la trésorerie des structures, dont le taux d'endettement moyen est en augmentation constante, particulièrement pour les exploitations spécialisées (46 % en 2023 contre 31 % avant crise) ;
- Elles impactent également le revenu disponible qui passe, avant rémunération de l'exploitant, de 100 k€ en 2019 à 22 k€ en 2023 pour les exploitations spécialisées. Il atteint ce même niveau pour les exploitations mixtes en 2023 mais n'était que de 52 k€ avant crise ;

- Ainsi, il reste, après rémunération de la main d'œuvre familiale, à peine plus de 10 k€ (et moins pour les exploitations mixtes) pour préparer l'avenir et maintenir en état l'outil de production ;
- Allant de pair avec ces profils de comptes de résultat et les déficits liés, les bilans des exploitations, et plus spécifiquement des exploitations spécialisées, se fragilisent : les capitaux propres perdent 11 points sur la période quinquennale considérée que compense un endettement augmenté d'autant ; les dettes passent ainsi à 44 % du total du bilan en 2023 contre 33 % en 2019 dégradant l'autonomie financière des structures.

En conclusion, la classification selon leur niveau de risque financier (méthode de calcul INRAE) de l'ensemble des exploitations constitutives de l'échantillon montre un risque accru sur la période considérée : la part des structures en risque financier passe de 14 % en 2019 à 41 % en 2023, dont 30 % en risque faible mais 4 % en risque élevé.

5. Thématiques dominantes des programmes actuels de recherche

Afin de relever les défis auxquels la filière est confrontée, ses acteurs techniques (Iteipmai, Crieppam, CNPMAI, Chambre d'Agriculture de la Drôme, Chambre d'Agriculture des Alpes-de-Haute-Provence, Agribio04) conduisent des programmes de recherche.

Les travaux en cours sont en relation avec des enjeux économiques environnementaux ou réglementaires. On peut ainsi signaler, sans que cette liste soit exhaustive, les thématiques suivantes :

- **La lutte contre les ravageurs et maladies**

Depuis les années 1980, la filière doit faire face à la propagation du phytoplasme à Stolbur, véhiculé par la cicadelle, qui entraîne la mort des plantations. Ces dernières années, d'autres ravageurs tels que la cécidomyie et la noctuelle deviennent également très présents alors que les producteurs ne disposent pas ou peu de moyens de traitement suffisamment efficaces. La maîtrise de ces agresseurs et maladies, extrêmement complexe, est essentielle pour assurer la pérennité des cultures. En 2024, l'appel à projet du Compte d'Affectation Spécial « Développement Agricole et Rural » (Casdar) géré par FranceAgriMer a réservé une enveloppe exceptionnelle d'un montant d'un million d'euros pour conduire des programmes en lien avec la thématique de la cécidomyie.

- **Les alternatives aux produits phytosanitaires**

Afin de réduire l'utilisation de ces produits mais aussi de se prémunir contre d'éventuelles futures interdictions, des programmes se consacrent à l'émergence de solutions alternatives efficaces et acceptables économiquement pour les producteurs. Il s'agit notamment de s'orienter vers le bio contrôle pour les maladies et ravageurs et le développement d'agroéquipements innovants pour la gestion des adventices, y compris au moyen de technologies ayant recours à l'intelligence artificielle et à la robotique ou permettant des interventions de précision.

- **L'adaptation au changement climatique**

Bien que la lavande et le lavandin soient des plantes méditerranéennes adaptées aux conditions pédoclimatiques du sud de la France, l'évolution climatique ces dernières années (gel, sécheresses à répétition, fortes chaleurs, pluies torrentielles, etc.) a fortement endommagé les cultures et réduit drastiquement la durée de vie des plantations. De nombreux travaux portent donc sur l'impact ou le développement de pratiques en lien avec le stress hydrique, la nutrition végétale ou encore la fertilité des sols, tels l'apport de matière organique ou la mise en place de couverts végétaux. Il s'agit en outre non seulement de préserver les sols et de lutter contre l'érosion ou la sécheresse, mais aussi de diminuer l'empreinte carbone de la production d'huiles essentielles.

- **La préservation génétique et la création variétale**

Les acteurs s'organisent pour sauvegarder la diversité génétique avec une collection des différentes variétés de lavande et de lavandin. La sélection et la création de nouvelles variétés sont en cours afin de disposer de plantes plus adaptées aux conditions actuelles de production, plus tolérantes à la fois au climat et aux ravageurs ou aux maladies, et ayant des qualités d'huile essentielle répondant à la demande des marchés.

- **La réduction des coûts de production**

La filière a engagé depuis plusieurs années un travail afin de diminuer ses coûts de production pour pouvoir améliorer sa compétitivité à l'égard de ses concurrents. Ainsi différentes innovations ont déjà été mises au point tel l'espieur, qui limite la récolte à la fleur permettant des économies de transport mais aussi d'eau et d'énergie lors de la distillation.

6. Réglementation

La filière est soumise à un grand nombre de réglementations qui peuvent différer selon la finalité du produit (alimentaire, cosmétique, médicamenteuse, etc.) mais qui ont aussi une dimension transverse, tels celles liées aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), ou aux produits chimiques via les règlements dits REACH (Registration, Evaluation, Autorisation and Restriction of Chemicals) et CLP (Classification, Labelling and Packaging).

Ces deux derniers règlements, mis en place respectivement en 2006 et 2008, sont d'une importance majeure pour la filière des huiles essentielles, principales destinations de la lavande et du lavandin. En 2021, en lien avec sa Stratégie pour une Chimie Durable (CSS), la Commission de l'Union européenne a présenté deux propositions de révisions de ces règlements qui pourraient impacter fortement et négativement les opérateurs.

S'agissant du règlement REACH, la crainte principale est d'augmenter les exigences de la procédure d'enregistrement pour les petits opérateurs (< 1 t/an et < 10 t/an), qui se traduirait par une inflation importante des coûts des dossiers et conduirait potentiellement à la disparition des petites distilleries.

En ce qui concerne le règlement CLP, dont la proposition introduit de nouvelles classes de danger parmi lesquelles les perturbateurs endocriniens, l'enjeu des négociations a résidé sur la non assimilation d'une huile essentielle à un mélange de constituants (MOCS : More than One Constituant Substance) afin de pouvoir les évaluer sur la base de la substance à part entière et non sur la base de ses composants. En effet, si les huiles essentielles devaient être considérées, à l'inverse, comme des mélanges de constituants, le classement d'un seul d'entre eux comme perturbateur endocrinien conduirait à classer l'huile essentielle comme tel, sans prendre en compte l'effet totum (effet de l'ensemble, complexe et cohérent, des molécules actives de la plante).

Si la révision du règlement REACH a été reportée à l'année 2025, celle du règlement CLP a en revanche connu des avancées importantes :

- le règlement délégué (UE) 2023/707 du 19 décembre 2022 a introduit de nouvelles classes de danger, dont les perturbateurs endocriniens, modifiant le règlement initial (UE) n° 1272/2008 sur ce volet ainsi que sur les critères de classification, d'étiquetage et d'emballage des substances et des mélanges ;
- le règlement (UE) 2024/2685 du 23 octobre 2024 a introduit une dérogation à l'application de la règle des mélanges pour « *les substances contenant plus d'un constituant qui sont extraites de végétaux ou de parties de végétaux et qui ne sont pas modifiées chimiquement* » et donc, à ce titre, pour les huiles essentielles.

Cependant, cette dérogation n'est actée que pour une période de cinq ans au terme de laquelle la Commission devra présenter au Parlement et au Conseil un rapport scientifique qui permettra de valider ou non son maintien.

Dans cette perspective, l'enjeu est de réunir de la donnée scientifique afin de disposer d'arguments favorables à la filière permettant de contribuer au rapport attendu pour la fin de l'année 2029.

7. Impact territorial

La lavande et le lavandin sont des plantes emblématiques de la Provence et font partie intégrante de l'identité de la région. L'association entre la Provence et les champs de lavande est récurrente dans l'esprit des personnes, qu'elles aient des liens ou non avec la région.

Les parcelles de lavande et de lavandin sont donc valorisées par les collectivités territoriales et les entreprises privées à des fins touristiques (photos, brochures listant les activités agrotouristiques, les distilleries, les divers points de vente, etc.) et sont devenues une destination touristique renommée.

Les touristes en provenance d'Asie ont un lien affectif fort avec la Provence. Ainsi, en Chine, une série télévisée romantique a été filmée dans les champs de lavande ou à proximité de monuments historiques provençaux et son très grand succès en 2007 et 2008 a fait de la Provence l'une des destinations préférées des Chinois.

Lavande et lavandin contribuent également au maintien d'une activité agricole sur une grande partie du territoire provençal, dont le potentiel de production est faible en raison des conditions pédoclimatiques difficiles (montagnes et plateaux secs). Elles revêtent un intérêt majeur pour l'aménagement du territoire.

Une étude réalisée par Agrex Consulting pour le compte de FranceAgriMer en 2020, a estimé que plus de 5 500 emplois (dont plus de 2 000 pour le secteur du tourisme) sont créés et induits par la production de lavande et de lavandin en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA).

Ces données prennent également en compte l'activité apicole, avec une production de miel de lavande et de lavandin estimée à 2 400 tonnes en 2023. L'état des parcelles et l'évolution des surfaces a bien entendu un impact direct sur ce produit phare de la région qui bénéficie depuis 1989 d'un signe de qualité, le label rouge « miel de lavande et de lavandin de Provence », auquel s'est ajouté, en 2000, une Indication Géographique Protégée « miel de Provence ». Ce double niveau permet ainsi une deuxième revendication pour les productions de miel lavandicole qui ne satisferaient pas les conditions du Label rouge.

Point d'orgue du fort impact territorial des cultures de lavande et de lavandin, les acteurs de la filière ont constitué en décembre 2023 une association « La Maison du patrimoine culturel lavandicole de Provence » dont l'objet est de porter la candidature des paysages de lavande au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette démarche rassemble les acteurs liés à la production de lavande et de lavandin et à son territoire historique afin de préserver, défendre et valoriser ce patrimoine culturel.

Annexes

Évolution des surfaces (ha) en lavande et lavandin et du nombre d'exploitations en France de 2015 à 2023

Année	Surfaces (ha)	Nombre de déclarants
2015	20 929	1 351
2016	22 228	1 402
2017	24 335	1 497
2018	25 617	1 593
2019	27 945	1 750
2020	30 909	1 959
2021	33 109	2 139
2022	32 841	2 197
2023	30 653	2 198

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

Évolution des surfaces (ha) de lavande et de lavandin par zone de production de 2015 à 2023

Zone de production	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Baronnies - Diois - Hautes-Alpes	2 262	2 465	2 718	2 829	3 054	3 334	3 467	3 513	3 326
Contreforts de Lure - Bassin d'Apt	3 007	3 144	3 408	3 482	3 649	3 865	3 929	3 862	3 566
Plateau d'Albion	4 689	4 929	5 210	5 272	5 569	5 562	5 525	5 132	4 753
Plateau de Valensole	6 173	6 520	7 034	7 304	7 562	8 122	8 289	7 965	7 046
Préalpes de Digne	162	156	178	189	219	258	260	261	256
Vallée du Rhône	3 891	4 100	4 519	4 792	5 212	5 739	5 926	5 742	5 295
Autres zones	744	915	1 267	1 749	2 678	4 030	5 760	6 365	6 412
Dont :									
Autres zones PACA	361	428	582	772	1 175	1 776	2 336	2 471	2 425
Centre Val de Loire	0	0	68	162	325	582	1 095	1 298	1 502
Occitanie	331	375	415	500	673	878	1 151	1 254	1 199
Autres zones AURA	47	105	194	304	478	750	1 019	1 071	991
Autres régions	5	7	8	10	26	43	159	271	295
Total général	20 929	22 228	24 335	25 617	27 945	30 909	33 156	32 841	30 653

Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la Politique Agricole Commune (PAC)

Bibliographie

Agrex Consulting : Estimation des externalités produites par la filière des PPAM sur des territoires donnés - FranceAgriMer - 2020 [consulté le 6 décembre 2024]
https://www.franceagrimer.fr/content/download/65461/document/Etude%20ExternalitesPPAM_juin%202020_Com.pdf

CERFRANCE : Observatoire de la filière lavandicole - FranceAgriMer - 2024 [consulté le 4 février 2025]
<https://www.franceagrimer.fr/Mediatheque/INFORMATIONS-ECONOMIQUES/PPAM/ETUDES-ET-SYNTHESES/2023/Observatoire-de-la-filiere-lavandicole-2019-2023>

FABIANI Gilbert, CHRISTOF Alain : Mémoires de la Lavande - Éditions Équinoxe - 2000 - 131 pages

FranceAgriMer : Bilan de campagne miel 2023 - FranceAgriMer - 2024 [consulté le 6 décembre 2024]
https://www.franceagrimer.fr/content/download/75448/document/BIL_API_2024_%20Bilan_Campagne_2023.pdf

FranceAgriMer : Filière PPAM Recensement agricole 2020 - FranceAgriMer - 2023 [consulté le 6 décembre 2024]
https://www.franceagrimer.fr/content/download/72517/document/RA2020_PPAM.pdf

FranceAgriMer : Note de conjoncture / Éléments de conjoncture PPAM - FranceAgriMer - de 2010 à 2024 [consulté le 6 décembre 2024]
<https://www.franceagrimer.fr/Eclairer/Etudes-et-Analyses/Informations-de-conjoncture?moteur%5BfiltreFiliere%5D=1502&page=1>

FranceAgriMer : Production et marchés des huiles essentielles de lavande et de lavandin - FranceAgriMer - 2013 [consulté le 6 décembre 2024]
<https://www.franceagrimer.fr/Mediatheque/INFORMATIONS-ECONOMIQUES/PPAM/ETUDES-ET-SYNTHESES/2013/Production-et-marches-des-huiles-essentielles-de-lavandes-et-lavandins>

Les routes de la Lavande : Histoire & Techniques de la Distillation : Parfums de Lavande - 1998 - 48 pages

LOUBINOU Catherine : La Lavande : saveurs et vertus - Éditions Grancher - 2011 - 108 pages

MEUNIER Christiane : Lavandes & Lavandins - Édisud - 1985 - 207 pages

ONIPPAM : Situations des marchés des plantes à parfum - de 1983 à 2008

OPSIO : Perception de la lavande et du lavandin - FranceAgriMer - 2020 [consulté le 6 décembre 2024]
https://www.franceagrimer.fr/content/download/69465/document/20229015_Rapport_FranceAgriMer_Perception_lavande_et_lavandin.pdf

Sources

AGRESTE	Service de la statistique, l'évaluation et la prospective du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
APAL	Association des Producteurs d'huile essentielle de Lavande AOP de Haute-Provence
APPSL	Association des Pépiniéristes Plants Sains Lavandula
ASP	Agence de services et de paiement
CIHEF	Comité Interprofessionnel des Huiles Essentielles Françaises
CPPARM	Comité des plantes à parfum, aromatiques et médicinales
INAO	Institut national de l'origine et de la qualité
ONIPPAM	Office National Interprofessionnel des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (<i>FranceAgriMer depuis 2009</i>)
Trade Data Monitor	Statistiques commerciales mondiales

LES ÉTUDES

Huiles Essentielles de lavande et lavandin : production, marchés et enjeux pour la
filière en 2023
édition janvier 2025



Directrice de la publication : Christine Avelin
Rédaction : direction Marchés, études et prospective
Conception et réalisation : service Communication / Impression : service Arborial

12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 20002 / 93555 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01 73 30 30 00 ■ www.franceagrimer.fr

 FranceAgriMer
 @FranceAgriMerFR